

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025 A 18H30**

Date de la convocation : 18 septembre 2025

Présents :

Jean-Marie REY, Maire

Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Marielle BOY, Yveline CORDIER, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER, formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Fabrice LOISEAU à Alexandre GOUEL

Absents :

Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Secrétaire de séance : Alexandre GOUEL

La séance est ouverte à 18H30 sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

- Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
- Le secrétaire de séance est nommé et le procès-verbal du conseil du 20 août 2025 est approuvé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020 du 23 mai 2020, depuis le 21 août 2025.

ORDRE DU JOUR :

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Société Hydroélectrique des Hautes-Alpes : promesse de bail emphytéotique administratif
2. Domaine public : autorisation d'occupation au profit de la copropriété résidence Edarel
3. Domaine public : autorisation d'occupation du domaine public au profit de la copropriété Monet480

II – AFFAIRES FINANCIERES

4. Budget de l'eau : décision modificative n°4
5. Budget de la commune : décision modificative n°4
6. Acquisition d'un immeuble : souscription d'un emprunt

III – AFFAIRES LIEES A L'URBANISME

7. Via Guisane : autorisation de défrichement des parcelles communales

IV – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

8. Régime indemnitaire : mise en place de l'indemnité de maniement de fonds
9. Régime indemnitaire : modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1/SOCIETE HYDROELECTRIQUE DES HAUTES-ALPES : PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle que la société Hydroélectrique des Hautes-Alpes (SHDHA), entreprise commune entre EDSB et SERY, porte un projet de centrale hydroélectrique sur le torrent du Grand Tabuc. Les études techniques préliminaires confirment le potentiel de ce torrent pour construire une centrale de 2850kW via une conduite de 2000 mètres sur une hauteur de chute de 240 mètres.

Afin de poursuivre le projet la SHDHA sollicite auprès de la commune les autorisations foncières nécessaires sur les parcelles communales via la conclusion d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 40 ans avec une redevance annuelle égale à 10% du chiffre d'affaires HT annuel. Il convient aujourd'hui de s'engager sur une promesse, d'une durée de 5 ans, qui sera levée si SHDHA obtient toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Approuvé à l'unanimité

2/DOMAINE PUBLIC : AUTORISATION D'OCCUPATION AU PROFIT DE LA COPROPRIETE EDAREL

Monsieur le Maire informe que divers échanges avec la copropriété Edarel ont mis en lumière la construction sur le domaine public de l'escalier d'accès à la copropriété, et ce sans autorisation.

Comme toute occupation du domaine public, celle-ci doit faire l'objet d'une autorisation, qu'il vous est proposée d'adopter ce soir, pour une durée de 50 ans à compter du 1er octobre prochain, contre une redevance annuelle de 50€.

Approuvé à l'unanimité

3/DOMAINE PUBLIC : AUTORISATION D'OCCUPATION AU PROFIT DE LA COPROPRIETE MONET480

De la même manière, la copropriété Monet480 (qui héberge la nouvelle pharmacie) occupe le domaine public pour l'aménagement d'escalier rue de la Tourelle. Une convention d'occupation est donc soumise au vote, pour une durée de 50 ans à compter du 1er octobre prochain, contre une redevance annuelle de 50€.

Approuvé à l'unanimité

II – AFFAIRES FINANCIERES

4/BUDGET DE L'EAU : DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire informe des modifications à apporter au budget de l'eau pour disposer des crédits nécessaires au remboursement des intérêts de la dette, soit les écritures suivantes :

DM N°4

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	3 350.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	3 350.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7588 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 350.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 350.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	3 350.00 €	0.00 €	3 350.00 €
Total Général		3 350.00 €		3 350.00 €

Approuvé à l'unanimité

5/BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°4

De la même manière il convient de modifier le budget de la commune pour inscrire les crédits nécessaires à l'achat de l'ancien hôtel de l'Eychauda, soit les écritures suivantes :

DM N°4

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2131-105 : ACQUISITION DE TERRAINS	0.00 €	780 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2131-105 : ACQUISITION DE TERRAINS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	780 000.00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	780 000.00 €	0.00 €	780 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	780 000.00 €	0.00 €	780 000.00 €
Total Général		780 000.00 €		780 000.00 €

Approuvé à l'unanimité

6/ACQUISITION D'UN IMMEUBLE : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat et d'aménagement de l'ancien hôtel de l'Eychauda, approuvé par délibération n°039/2025 du 21 mai 2025.

Afin de financer cet achat, le recours à l'emprunt est nécessaire, selon les caractéristiques suivantes :

Objet	Acquisition de l'ancien hôtel de l'Eychauda
Montant	780 000€
Durée	20 ans
Profil d'amortissement	Echéances trimestrielles constantes
Taux fixe	3,93%
Echéance	14 124,06€
Coût total du crédit	1 129 924,65€
Frais de dossier	0,10%flat

Approuvé à l'unanimité

III – AFFAIRES LIEES A L'URBANISME

7/VIA GUISENE : AUTORISATION DE DEFRICHEMENT DES PARCELLES COMMUNALES

Dans le cadre du projet de la Via Guisane, porté par le SIVM de Serre Chevalier, celui-ci sollicite l'autorisation de la commune pour défricher une partie de 6 parcelles communales ainsi que certains endroits du domaine public, pour une surface totale de 874m².

Cette autorisation, qui prend la forme de la délibération, permettra au SIVM de solliciter auprès des services compétents cette autorisation de défrichement.

Approuvé à l'unanimité

IV – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

8/REGIME INDEMNITAIRE : MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE DE MANIEMENT DES FONDS

Monsieur le Maire rappelle que nos régisseurs de recettes et de dépenses, dans le cadre de leurs missions bien particulières, bénéficiaient jusqu'à présent une indemnité de régisseur, versée annuellement, conformément au décret d'application en la matière. Cette indemnité a disparu pour laisser place à l'indemnité de maniement des fonds que chaque collectivité doit délibérer pour appliquer ; les montants attribués sont calculés en fonction de l'encaisse de chaque régie et sont identiques à ceux pratiqués avant.

Approuvé à l'unanimité

9/REGIME INDEMNITAIRE : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le régime indemnitaire de nos agents, appelé nationalement RIFSEEP a été instauré en 2017 puis mis à jour par délibération successive jusqu'à la dernière prise le 17 mars 2021.

Aujourd'hui certaines conditions d'attribution doivent être corrigées, à savoir :

- Attribution à des cadres d'emploi qui n'étaient pas prévus jusqu'à présent (assistant de conservation du patrimoine par exemple)
- Suppression de la condition d'ancienneté de 6 mois dans la collectivité pour bénéficier de l'IFSE, qui nous pénalisait dans le cadre de recrutement par mutation
- Mise à jour des groupes de fonction et de la grille d'évaluation des agents

Approuvé à l'unanimité

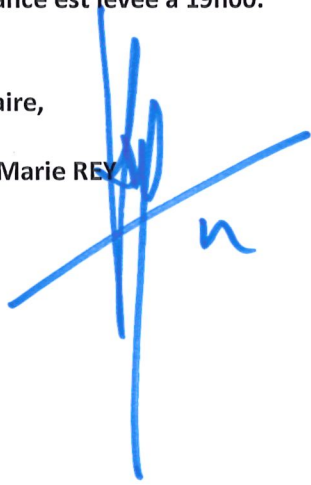
INFORMATIONS DIVERSES/QUESTIONS

Sans objet.

La séance est levée à 19h00.

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance,

Alexandre GOUEL

